



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents** Mohammed Jabour, *préside la séance* ;  
Nezahat Namli, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, *Échevin(e)s* ;  
Patrick Neve, *Secrétaire communal*.

**Excusés** Emir Kir, *Bourgmestre* ;  
Philippe Boiketé, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;  
Luc Frémal, *Président du CPAS*.



**Séance du 02.07.19**

**#Objet : Demande de permis d'urbanisme n° URB/20426/SCH situé Rue du Progrès 86 - 88 / Rue d'Aerschot ; clôture d'enquête.#**

Le Collège,

Au terme de l'enquête publique relative à l'examen du dossier de demande de permis d'urbanisme introduit par **Bart Timmermans - SPF Mobilité et Transports - BELIRIS** pour réaliser l'extension du réseau de transports en commun de haute performance en site indépendant par la construction d'un tunnel sous les voies de chemin de fer situées juste au nord de la Gare du Nord. Construire des accès techniques du côté de la rue du Progrès (P6) et du côté de la rue d'Aerschot (P5). Abattre 14 arbres et planter 14 nouveaux sujets ;

Le Collège des Bourgmestre et Echevins constate qu'aucune réclamation n'a été introduite;

Il déclare close, à la date du 27/06/2019 à minuit l'enquête prescrite par la loi ouverte le 29/05/2019.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Patrick Neve

Le Bourgmestre f.f.-Président(e),  
(s) Mohammed Jabour

POUR EXTRAIT CONFORME  
Saint-Josse-ten-Noode, le 02 juillet 2019

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Patrick Neve



Le Collège des  
Bourgmestre et Echevins,  
L'Echevin(e) délégué(e),

Mohammed Jabour



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE**

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

**Présents** Mohammed Jabour, *préside la séance* ;  
 Nezahat Namli, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, *Échevin(e)s* ;  
 Patrick Neve, *Secrétaire communal*.

**Excusés** Emir Kir, *Bourgmestre* ;  
 Philippe Boïketé, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;  
 Luc Frémal, *Président du CPAS*.

**Séance du 02.07.19**

---

**#Objet : Permis d'urbanisme n° URB/20426/SCH; rue du Progrès et rue d'Aerschot (perçement d'un ouvrage d'art, travaux préparatoires métro M3).#**

---

Le Collège,

Vu la demande du SPF Mobilité et Transports - BELIRIS , rue du Progrès 56 à 1210 Bruxelles visant à réaliser l'extension du réseau de transports en commun de haute performance en site indépendant par la construction d'un tunnel sous les voies de chemin de fer situées juste au nord de la Gare du Nord, construire des accès techniques du côté de la rue du Progrès (P6) et du côté de la rue d'Aerschot (P5), abattre 14 arbres et planter 14 nouveaux sujets, rue du Progrès et rue d'Aerschot

Considérant que le bien concerné se trouve en zone de chemin de fer, en liseré de noyau commercial, le long d'un espace structurant au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;

Considérant que la demande tombe sous l'application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun) ainsi que sous l'application de l'art. 141 du COBAT: demande soumise à étude d'incidence (construction d'ouvrages d'art souterrains ou aériens à l'exception des ouvrages d'art à l'usage exclusif des piétons et des deux roues) ;

Vu les conclusions de l'étude d'incidences ;

Considérant que l'ouvrage consiste en la réalisation d'un tunnel sous voies et de deux puits techniques (P5 et P6) situés respectivement dans la rue d'Aerschot (n° 120) et rue du Progrès (n° 86-88);

Considérant que le puit P5 a une double fonction, servir d'interface d'accès au chantier du passage sous le grill d'une part, et de puit de réception et de démontage du tunnelier d'autre part, ce qui justifie ses dimensions et sa configuration ;

Considérant que le puit P6 constitue l'interface entre les ouvrages souterrains de la gare du Nord et l'amorce du nouveau tracé de métro dans sa section Nord ;

Considérant que le tunnel de jonction reliant les deux puits sous le grill du chemin de fer a également une double fonction, en ce que d'une part il est présenté comme étant techniquement nécessaire à l'exploitation en métro de la section Albert- Nord, en offrant la possibilité d'organiser un terminus pour les rames de (pré)métro, en plus de permettre à terme la circulation des rames de métro vers Bordet ;

Considérant en cela que la cohérence et la pertinence de la présente demande ne peuvent se concevoir qu'en lien avec le futur développement du métro, dans la mesure où indépendamment de la réalisation du tronçon Nord- Bordet, l'aménagement d'un ouvrage à seule vocation de terminus serait techniquement plus facile à réaliser et donc plus intéressant économiquement, s'il n'était pas situé sous le grill des voies de chemin de fer;

Considérant que les ouvrages du puit P6 sont connexes au massif souterrain de la gare du nord et ne nécessitent pas de tronçon supplémentaire de tunnel pour y relier les ouvrages ;

Considérant que cette demande s'inscrit dans le développement du futur métro M3 et que celui-ci permettra une meilleure desserte du quartier en transport en commun en permettant d'en augmenter la part modale ;

Considérant dès lors que cette installation pourra être également bénéfique pour la mobilité des habitants de Saint-Josse ;

Considérant les impacts positifs du projet en terme de mobilité et d'image de la Région ;

Considérant tout de même que la Commune de Saint-Josse est sensible aux arguments du DSQ Botanique notamment sur la pertinence de créer une station de métro à la place Liedts alors que ce quartier est déjà desservi en suffisance par les transports en commun (gare, tram, bus) ;

La commune de Saint-Josse se demande s'il ne serait pas plus opportun de lier directement l'arrêt gare du Nord à l'arrêt Collignon ;

Considérant qu'une partie du territoire communal sera impacté négativement par les travaux notamment en matière de mobilité ;

Considérant qu'il convient donc de réduire les impacts négatifs de ces chantiers en terme de mobilité ;

Considérant qu'il convient également de réduire les nuisances qui seront créées par ces travaux pour les riverains et les commerçants ;

Considérant qu'il convient d'offrir des alternatives de mobilité et de stationnement aux commerçants et habitants durant le chantier de la rue de Brabant ;

Considérant la durée des travaux, il convient de prévoir des compensations financières pour les commerçants dont l'activité diminuera ipso facto en raison de la difficulté pour les clients d'accéder aux lieux en raison des problèmes de mobilité et de chantiers ;

Considérant la nécessité d'une meilleure coordination des chantiers ;

Considérant le chantier actuellement en cours boulevard Pacheco, place Victor Régina et place Saint-Lazare dont l'achèvement des travaux est prévu courant 2020, il convient de postposer le début des travaux pour le métro à la fin des travaux actuellement en cours afin d'assurer une coordination optimale des chantiers ;

Considérant que le PRAS est actuellement en procédure de modification pour la réalisation de ce projet ;

Décide :

d'émettre un avis favorable conditionnel sur la demande de réaliser l'extension du réseau de transports en commun de haute performance en site indépendant par la construction d'un tunnel sous les voies de chemin de fer situées juste au nord de la Gare du Nord, construire des accès techniques du côté de la rue du Progrès (P6) et du côté de la rue d'Aerschot (P5). Abattre 14 arbres et planter 14 nouveaux sujets. situé rue du Progrès et rue d'Aerschot à condition de :

- Prendre des mesures pour minimiser l'impact du chantier sur la mobilité en générale et les accès aux commerces et habitations en particulier
- Prévoir des compensations financières pour les commerçants dont l'activité diminuerait à cause du chantier.
- Offrir des alternatives de mobilité et de stationnement aux commerçants et habitants durant le chantier de la rue de Brabant ;
- Postposer le début des travaux pour le métro à la fin des travaux actuellement en cours boulevard Pacheco, place Victor Régina et place Saint-Lazare dont l'achèvement est prévu courant 2020 afin d'assurer une coordination optimale des chantiers.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Patrick Neve

Le Bourgmestre f.f.-Président(e),  
(s) Mohammed Jabour

POUR EXTRAIT CONFORME  
Saint-Josse-ten-Noode, le 02 juillet 2019

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Patrick Neve



Le Collège des  
Bourgmestre et Echevins,  
L'Echevin(e) délégué(e).

Mohammed Jabour

